



MOTION REGARDING CONDEMNATION OF BILL 2

2021-10-28

Submitted for: 2021-10-28

Submitted to: SSMU Legislative Council **Document no.:** LEG-PUB-MOT-2021-10-28-008

Moved by: Yara Coussa
Arts Representative **Current Status:** FOR APPROVAL
 APPROVED
 POSTPONED
 COMMITTED
 NOT APPROVED

Seconded by: Claire Downie
Vice-President (University Affairs)

Issue

This motion seeks to call on the government of Québec to remove the provisions of Loi 2 that infringe on the autonomy of trans, intersex and non-binary people in Québec. Additionally, it calls on the McGill Administration to condemn the provisions of Loi 2 that infringe on the autonomy of trans, intersex and non-binary people in Québec. Lastly, it mandates the SSMU Executive Committee and other decision-making bodies of SSMU to advocate against the implementation of Loi 2.

Background and Rationale

Loi 2/Bill 2 is a transphobic bill that puts the people affected by it at risk making their lives more dangerous. It includes provisions to add sex and gender identity to birth certificates, effectively forcing any trans, non-binary, gender diverse, two-spirit, or intersex people who identify in a way that does not conform to their assignment at birth to disclose their identity putting them at risk of exposure and violating their rights to privacy. Bill 2 also requires sex reassignment surgery to change sex designation on official documents, a step backwards since in 2015, the Quebec civil code allowed trans individuals to change their sex on paper without sex reassignment surgery. Finally, Bill 2 proposes to impose male or female gender identity on intersex newborns, and the requirement of them changing their gender designation once it is determined, increasing the risk of non-consensual coercive interventions on infants before they are able to consent to such procedures. This bill will have a negative impact on the people affected by it on campus, and as such, it is our responsibility to publicly oppose it.



Alignment with Mission

For decades, SSMU has had a mandate to stand up for marginalized students, such as the LGBTQ+ and trans community, and fight against discrimination in all forms

Per the SSMU’s Equity Policy (Preamble), “the SSMU has a responsibility as a leader, representative, and service provider to a diverse membership to conduct itself with integrity, respect, and inclusivity. The safety and equitable treatment for all persons is paramount to SSMU’s mandate, as it continues to support students, student-led initiatives and their communities as they further address systemic oppression.”

Further, “Much of the SSMU’s commitment to equity stems from the inherent responsibility of university organizations to create safe havens where marginalized persons can come together to access support and to continue to dismantle systemic oppression. The SSMU’s history has seen extensive student organization against sexism, racism, homophobia, classism, ableism, and other forms of discrimination on the local, university, provincial, federal, and international levels.” (SSMU Equity Policy, Preamble)

Consultations Completed

Consultations were completed with Queer McGill and the Union for Gender Empowerment.

Risk Factors and Resource Implications

Adopting this mandate will send a message of solidarity to trans, intersex, gender diverse, two spirit, and non-binary members of the SSMU and McGill communities. Adopting such a mandate will require time and resources on the part of SSMU’s Executive Committee and likely also SSMU’s Communications department and SSMU’s Political Campaign Coordinators.

Sustainability Considerations

The bill as it stands today would promote discrimination against trans, intersex people and marginalized individuals affected by it. Opposing it serves to promote social sustainability and protect marginalized people, fostering an equitable community. Social sustainability (per SSMU’s Sustainability Policy, Section 3.2) necessitates that SSMU “minimize systemic power imbalances within society and foster a culture of anti-oppression.”



**Impact of
Decision
and Next Steps**

If this motion passes, it would show the trans and intersex community on campus SSMU's determination in supporting them. SSMU excomm will send a statement by Monday November 1, condemning bill 2 and calling on the government to repel its discriminatory sections, and the university to denounce the transphobic bill.

**Motion or
Resolution for
Approval**

Be it resolved that the Legislative Council approve, and recommend to the Board of Directors for approval, the motion as outlined in Appendix A.

**Results of the
Vote**

In favour	(21)
Opposed	(0)
Abstain	(1)



Appendix A : Motion Condemning Bill 2

WHEREAS, the Quebec government has released the proposal for Bill 2;

WHEREAS, the bill as it stands is transphobic and infringes on the rights and autonomy of trans, intersex and non-binary people in Québec;

WHEREAS, this bill will further the marginalization of trans, intersex, non-binary people and other groups affected by the bill, negatively affecting marginalized students affected by the bill at McGill university;

WHEREAS, members of the trans, non-binary, and intersex community facing discrimination on campus on account of their gender identities is an unacceptable practice that the SSMU is mandated to stand against;

BE IT RESOLVED THAT, through approval of this motion, SSMU will condemn the provisions of Bill 2 that infringe on the rights of trans, non binary, and intersex people in Québec. As such, SSMU will call for the repeal of all discriminatory clauses of the bill such as but not limited to section 41 22, 23, 24, 25, 26, 33, 37, 40, 42, 43, 137, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 254, 257, 258, 259, 247.
. SSMU will also call on the university to issue a public statement condemning the bill.

BE IT FURTHER RESOLVED THAT, this condemnation will be made clear in a statement drafted by the SSMU Executive Committee, including a list of resources available to affected students negatively impacted by transphobic, or other forms of discrimination.



MOTION CONCERNANT LA CONDAMNATION DU PROJET DE LOI 2

2021-10-28

Soumis pour : 2021-10-28

Soumis à :	Conseil législatif de l'AEUM	Document n° :	LEG-PUB-MOT-IDAA-MM-JJ-SIN (à attribuer par la direction)
Proposé par :	Yara Coussa <i>Représentante Arts</i>	Statut actuel :	<input type="checkbox"/> POUR APPROBATION <input checked="" type="checkbox"/> APPROUVÉE <input type="checkbox"/> REPORTÉE <input type="checkbox"/> ENGAGÉE <input type="checkbox"/> NON APPROUVÉE
Appuyée par :	Claire Downie <i>Vice-Présidente Affaires Universitaire</i>		

Question

Cette motion vise à demander au gouvernement du Québec de supprimer les dispositions de la Loi 2 qui portent atteinte à l'autonomie des personnes trans, intersexes, personnes bispirituelles, de genres divers, et non binaires au Québec. De plus, il demande à l'administration McGill de condamner les dispositions de la Loi 2 qui portent atteinte à l'autonomie des personnes trans, intersexes et non binaires au Québec. Enfin, il donne mandat au Comité exécutif de la SSMU et aux autres organes décisionnels de la SSMU de plaider contre la mise en œuvre de la Loi 2.

Contexte et justification

Le projet de loi 2 est un projet de loi transphobe qui met les personnes concernées en danger et rend leur vie plus dangereuse. Il comprend des dispositions pour ajouter le sexe et l'identité de genre aux certificats de naissance, forçant effectivement toute personne trans, non binaire ou intersexe qui s'identifie d'une manière non conforme à sa mission à la naissance à divulguer son identité, ce qui les expose à un risque d'exposition et violant leurs droits à la vie privée. La loi 2 exige également la chirurgie de changement de sexe pour changer la désignation de sexe sur les documents officiels, un pas en arrière puisqu'en 2015 le Code civil du



Québec a permis aux personnes trans de changer de sexe sur papier avec la chirurgie de changement de sexe. Enfin, la Loi 2 propose d'imposer une identité de genre masculine ou féminine aux nouveau-nés intersexes, et l'exigence qu'ils changent leur désignation de genre une fois qu'elle est déterminée, augmentant le risque d'interventions coercitives non consentantes avant qu'ils ne soient en mesure de consentir à de telles procédures. Ce projet de loi aura un impact négatif sur les personnes concernées sur le campus, à ce titre, il est de notre responsabilité de nous y opposer publiquement.

Harmonisation avec la mission

Pendant des décennies, l'AUEM a eu pour mandat de défendre les étudiants marginalisés, tels que la communauté LGBTQ+ et trans, et de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes

Selon la politique d'équité de la SSMU (Préambule), « l'AUEM a la responsabilité en tant que leader, représentant et fournisseur de services envers une diversité de membres de se conduire avec intégrité, respect et inclusivité. La sécurité et un traitement équitable pour toutes les personnes sont primordiales pour le mandat de SSMU, car elle continue de soutenir les étudiants, les initiatives dirigées par les étudiants et leurs communautés alors qu'elles s'attaquent davantage à l'oppression systémique.

De plus, « une grande partie de l'engagement de l'AUEM envers l'équité découle de la responsabilité inhérente des organisations universitaires de créer des refuges où les personnes marginalisées peuvent se réunir pour accéder à du soutien et continuer à démanteler l'oppression systémique. L'histoire de l'AUEM a vu une vaste organisation étudiante contre le sexisme, le racisme, l'homophobie, le classisme, le capacitisme et d'autres formes de discrimination aux niveaux local, universitaire, provincial, fédéral et international. (Politique d'équité de l'AUEM, Préambule)

Consultations terminées

Des consultations ont été menées avec Queer McGill et l'Union for Gender Empowerment, ainsi qu'avec le commissaire au genre et à la sexualité de l'AUEM.



Facteurs de risque et répercussions sur les ressources L'adoption de ce mandat enverra un message de solidarité aux membres trans, intersexes et non binaires des communautés SSMU et McGill. L'adoption d'un tel mandat nécessitera du temps et des ressources de la part du comité exécutif de l'AUEM et du département des communications de l'AUEM et des coordonnateurs des campagnes politiques de l'AUEM.

Considérations de durabilité Le projet de loi tel qu'il se présente aujourd'hui favoriserait la discrimination contre les personnes trans, intersexes et les personnes marginalisées qui en sont affectées. S'y opposer sert à promouvoir la durabilité sociale et à protéger les personnes marginalisées, en favorisant une communauté équitable. La durabilité sociale (conformément à la politique de durabilité de l'AUEM, section 3.2) nécessite que l'AUEM « minimise les déséquilibres de pouvoir systémiques au sein de la société et favorise une culture d'anti-oppression ».

Incidence de la décision et prochaines étapes *Si cette motion est adoptée, cela montrerait à la communauté trans et intersexe du campus la détermination de l'AUEM à les soutenir. L'équipe exécutive enverra une déclaration d'ici le lundi 1er novembre, condamnant le projet de loi 2 et appelant le gouvernement à repousser ses sections discriminatoires, et l'université à dénoncer le projet de loi transphobe.*

Motion ou résolution d'approbation Qu'il soit résolu que le Conseil législatif approuve et recommande au Conseil d'administration pour approbation la motion telle que décrite à l'Annexe A.

Résultats du vote

En faveur	(21)
Opposés	(0)
Abstentions	(1)



Annexe A : Motion condamnant le projet de loi 2

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a rendu public la proposition du projet de loi 2,

ATTENDU QUE le projet de loi tel qu'il est libellé est transphobe et porte atteinte aux droits et à l'autonomie des personnes trans, intersexes et non binaires au Québec,

ATTENDU QUE ce projet de loi favorise la marginalisation des personnes trans, intersexes, non binaires et autres groupes touchés par le projet de loi, affectant négativement les étudiants marginalisés touchés par le projet de loi dans l'université de McGill,

ATTENDU QUE les membres de la communauté trans, non binaire et intersexe confrontés à la discrimination sur le campus en raison de leur identité de genre est une pratique inacceptable contre laquelle l'AUEM a le mandat de s'opposer,

IL EST RÉSOLU QUE, par l'approbation de cette motion, l'AUEM condamne les dispositions du projet de loi 2 qui portent atteinte aux droits des personnes trans, non binaires et intersexes au Québec. En tant que tel, l'AUEM demandera l'abrogation de tous les articles discriminatoires du projet de loi tels que, mais sans s'y limiter : article 41, 22, 23, 24, 25, 26, 33, 37, 40, 42, 43, 137, 240, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 252, 253, 254, 257, 258, 259, 247.. SSMU demandera également à l'université de publier une déclaration publique condamnant le projet de loi.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette condamnation sera clairement exprimée dans une déclaration rédigée par le comité exécutif de l'AUEM, avec une liste de ressources disponibles pour les étudiants affectés négativement par la transphobie ou d'autres formes de discrimination.